

LA SITUATION EN SEINE ET MARNE EN DECEMBRE 2011

35 familles Roms Roumaines admises au séjour (avec cartes de 10 ans) ont été accueillies en 2000 à Lieusaint et ont intégré progressivement entre 2003 et 2007 le parc social des 8 communes de la Ville Nouvelle de Sénart, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat (financement par l'Etat de 2, puis de 3 travailleurs sociaux, pour accompagner ces familles).

Le financement de l'Etat a duré 7 ans, jusqu'en avril 2007. Pas de problèmes particuliers pour ces familles qui passent inaperçues dans le tissu social. Elles sont suivies par les services sociaux du droit commun depuis 2007.

Subsistent des difficultés pour certaines familles qui n'ont guère progressé en lecture et écriture, et pour le soutien scolaire de leurs enfants. Des bénévoles dans diverses associations et des voisins pallient comme ils le peuvent ces lacunes. Dans l'ensemble, pas de problème majeur.

Par contre, depuis 2007, l'application stricte faite à leurs enfants des dispositions de la période transitoire restreignant l'accès à l'emploi, bloque complètement ces jeunes dans leurs projets professionnels et créent pour eux, alors qu'ils sont souvent pères de familles dès 16 ou 17 ans, des situations très difficiles (ils continuent de dépendre financièrement de leurs parents).

Après l'expérience de Sénart, 4 autres communes ont accueilli quelques familles : 4 à Cesson, 3 à Roissy en Brie, 3 à Nangis, 4 à Chelles.

Plusieurs de ces familles, grâce à l'engagement des municipalités, ont pu obtenir logement et travail, après de multiples démarches.

Une dizaine d'entre elles, qui n'ont pu bénéficier de cette aide, ont été expulsées du 77 en 2008 et sont installées sur le terrain non aménagé du Moulin Galant, près de Corbeil (Essonne). Misère et promiscuité, manque d'hygiène, pressions policières sont leur lot quotidien. Un Collectif très actif et très combatif les aide à tenir.

Ces quelques familles, d'origine Seine et Marnaise, gardent un lien très régulier avec les communes de la Ville Nouvelle de Sénart où elles ont vécu pendant des années et où elles bénéficient de notre part et de celles de leurs apparentés résidant dans les logements, de divers soutiens (AME, Hygiène, Restos du Cœur, etc.) Elles aspirent à travailler légalement, ce qui leur est refusé, et vivent de petits travaux au noir, de vente de journaux et de la collecte de ferraille. Quel gâchis ! Leurs enfants sont, pour certains, inscrits à l'école de Corbeil la plus proche.

FAIT NOUVEAU DEPUIS SEPTEMBRE 2011

Des expulsions répétées en Seine Saint Denis ont conduit un groupe d'environ 20 familles et plusieurs isolés, accompagnés de nombreux enfants en bas âge (26 enfants dont 15 ont moins de 3 ans) à investir une ferme abandonnée, propriété de l'Etablissement Public de Sénart, située à l'écart des habitations de Combs la Ville et dont la démolition est prévue dans quelques mois, le terrain devant être vendu à un aménageur.

Le Juge des Référés de Melun, saisi d'une demande d'expulsion immédiate par l'Etablissement Public, vient de décider, par une ordonnance rendue le 9 Décembre, de différer l'expulsion pendant 3 mois pour ne pas exposer ces nombreux enfants aux rigueurs de l'hiver. Fin Mars 2012, ils devront quitter cet abri de fortune pour un ailleurs improbable. Originaires de la région de Bucarest, ils étaient installés à St Denis depuis 2 à 3 ans. Expulsés du 93, ils se sont dispersés entre Val de Marne (Villeneuve St Georges) et Essonne (Viry Chatillon) d'où ils ont été chassés à nouveau, avant de s'installer à Combs la Ville.

La courte période de 3 mois dont nous disposons va être mise à profit pour demander à la Croix Rouge de monter une opération sanitaire de dépistage et d'adresser les jeunes mères au service de la PMI de Combs la Ville avec leurs enfants.

L'accès à l'AME ne pourra être effectif que fin février, un mois avant leur départ fin mars, le dépôt des dossiers ne pouvant se faire qu'à partir du 14 janvier (date de l'exploit d'huissier 14 octobre).

Au point de vue scolaire, 9 enfants sont d'âge maternelle, 3 d'âge pour le primaire, 3 pour le collège. Contact va être pris incessamment avec le service scolaire de la mairie de Combs la Ville pour scolariser au moins les 6 enfants d'âge scolaire obligatoire.

Affaire à suivre...

4 associations participent à notre action :

- L'Association Départementale Jeunes Errants
- L'Association Hors la Rue
- L'Association des Familles Laiques (vaux le Pénil)
- L'Association Familiale Protestante (de Melun)

Yves DOUCHIN